

**Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 19 (2021-2026)  
de Mme et M. Océane Gex et Jean-Pierre Wolhauser (PLR)  
demandant d'étudier la possibilité de mettre à disposition un espace visible d'affichage  
aux organisateurs de manifestations**

En séance du 11 octobre 2021, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 19 de Mme et M. O. Gex et J.-P. Wolhauser lui demandant d'étudier la possibilité de mettre à disposition un espace visible d'affichage aux organisateurs de manifestations.

**Résumé du postulat**

Les postulants demandent au Conseil communal d'étudier la mise à disposition d'un espace visible aux organisateurs de manifestations importantes, avec un stand et une structure visibles qu'ils aménageront eux-mêmes en fonction du thème de leur manifestation. Une structure légère permettant d'installer des panneaux d'affichage ferait parfaitement l'affaire. Une telle structure est, par exemple, posée sur la place de la Gare pendant le Festival International de Films de Fribourg (FIFF). La gestion de l'emplacement et de la structure serait confiée aux organisateurs de la manifestation au moyen d'un cahier des charges, sans frais à leur charge. L'espace déterminé et une structure fixe appropriée permettront aux organisateurs de faire de la publicité et de donner des informations utiles concernant leur manifestation auprès de la population qui pourra s'informer sur place.

**Réponse du Conseil communal**

**I. PREAMBULE**

Le Conseil communal a déjà eu l'occasion de se prononcer sur la thématique de l'affichage lié aux manifestations en 2019 dans le cadre du traitement du postulat n° 69 (législature 2016-2021). Afin de mettre en valeur des manifestations attirant de nombreuses personnes organisées à la place Georges-Python (par exemple la Fête de la Musique, le Festival des Georges ou encore le Marché Bio) et de souligner l'attractivité de ces aspects vivants et rassembleurs de la ville, les auteurs du postulat avaient alors demandé d'étudier la possibilité de réaliser des affiches présentant l'agenda des événements organisés durant l'année à cet endroit, à l'instar des affiches du Cinéma en plein air. Ils relevaient notamment qu'une communication facilement accessible des événements permettrait de répondre à une demande de visibilité accrue et de mise en valeur de ceux-ci.

Etant donné que la proposition faisant l'objet du présent postulat est relativement similaire à celle qui a été examinée en 2019, le Conseil communal estime qu'il se justifie de reprendre, en substance, sa prise de position sur le postulat précité. Celle-ci a donc été ajustée en intégrant les quelques nouveautés intervenues depuis lors dans ce domaine.

S'agissant du thème de l'affichage en général et de ses enjeux, les postulants sont invités à prendre connaissance du rapport final que le Conseil communal a déposé dans le cadre du postulat n° 23, qui demande de mettre en place, dans le cadre de la concession attribuée à la SGA, une stratégie d'affichage non commerciale favorisant la promotion culturelle et sportive et mettant en avant la richesse de l'offre locale.

## II. PRISE DE POSITION

Un grand nombre de manifestations est organisé en ville de Fribourg, et plus particulièrement sur la place Georges-Python, au cours de l'année. Portés par des organisateurs différents, certains événements sont importants et ont un rayonnement cantonal, voire national ou international, alors que d'autres ont davantage un caractère local. La Ville de Fribourg, au travers de sa Police locale, autorise ces différentes manifestations et, en coordination avec la Voirie et les autres secteurs communaux concernés, met à disposition le domaine public pour leur réalisation. A quelques exceptions près (par exemple des inaugurations officielles, la Fête des Voisins, la Fête de la musique, la Saint-Nicolas ou des événements majeurs comme la Schubertiade ou le Tour de Romandie), la Ville n'assure d'une manière générale pas elle-même l'organisation de ces événements. Elle s'associe en revanche très régulièrement aux organisateurs pour mettre sur pied et promouvoir, en collaboration, certaines actions ou manifestations d'intérêt public, qu'elle soutient par le biais d'octroi de subventions ou au moyen d'autres prestations. Parmi ces prestations, la Ville met notamment gratuitement à disposition des organisateurs des espaces d'affichage pour leur permettre de promouvoir leurs événements sur les différents réseaux sur lesquels la Ville dispose de droits d'affichage.

Dans cette perspective, la Ville a ainsi négocié et obtenu, dans le cadre de conventions, un certain quota de droits d'affichage gratuit sur les réseaux de la SGA (affichage de format F4) et d'Affichage Vert (format A2 installé sur du mobilier urbain). Ces espaces sont donc régulièrement mis à disposition des organisateurs. Des manifestations comme le Carnaval des Bolzes, le FIFF, le Festival des Georges ou le Suisse Fondue Festival ont notamment pu profiter cette prestation.

S'agissant plus particulièrement du réseau d'Affichage Vert, qui comporte actuellement près de 300 surfaces entièrement dédiées à la culture sur le territoire communal, celui-ci s'est tout récemment agrandi grâce à la mise à disposition par la Ville de deux anciennes cabines téléphoniques permettant de créer, aux abords de la place Georges-Python, un véritable pôle d'affichage culturel (env. 30 surfaces). Cet aménagement centralisé permet d'améliorer encore un peu plus les possibilités pour les organisateurs de manifestations d'assurer leur promotion. Ce réseau pratique d'ailleurs des tarifs très modérés (CHF 6 à 7.- par semaine par affiche) et est déjà largement utilisé par les acteurs culturels locaux. Il existe également, en parallèle, un réseau de banderoles publicitaires géré par la Ville, qui fixe des tarifs préférentiels pour les acteurs locaux. Enfin, les panneaux d'affichage libre répartis dans les différents quartiers complètent la liste des supports d'affichage auxquels les organisateurs peuvent avoir accès gratuitement ou à moindres coûts.

Ces différents canaux d'affichage, les droits d'affichage gratuit dont la Ville peut faire bénéficier les organisateurs partenaires ainsi que les prix modiques pratiqués en matière d'affichage culturel permettent de répondre aux besoins des acteurs dans ce domaine. L'offre à disposition des organisateurs de manifestations est en effet tout à fait satisfaisante en ville de Fribourg. Il ne nous apparaît dès lors pas opportun de développer des structures supplémentaires en matière d'affichage. Il est à noter que les organisateurs qui souhaiteraient obtenir un emplacement pour y exploiter un stand de promotion, à l'instar du dispositif qui est mis en place pour le FIFF, ont la possibilité de le faire en sollicitant une autorisation auprès de la Police locale. A ce jour, le règlement général de police ne permet toutefois pas d'offrir ces prestations. Une autorisation comportant une taxe d'un montant réduit et un émolument sont ainsi facturés.

Il est également important de rappeler que la gestion de l'occupation du domaine public et des différentes manifestations est aujourd'hui assurée au moyen d'un agenda électronique dans lequel figurent toutes les autorisations délivrées. Cet outil permet de garantir la réservation de l'espace public ainsi que la sécurité et la bonne tenue des différents événements, dans le respect des dispositions légales en vigueur. Un projet de plateforme informatisée partagée visant à publier les manifestations autorisées par les autorités et accessible aux organisateurs avait été discuté dans le cadre des Assises de la vie nocturne, mais il n'a à ce jour pas encore abouti.

Les manifestations les plus importantes sont également relayées sur le site internet ainsi que sur les réseaux sociaux de la Ville (Facebook). En parallèle, d'autres canaux d'information de la Ville permettent d'informer la population des événements se déroulant à Fribourg, comme par exemple le journal *1700* ou le site internet officiel pour les manifestations que la Ville organise elle-même. Le site internet de Fribourg Tourisme fournit également de nombreuses informations sur les principales manifestations se déroulant dans notre ville.

Ces canaux d'information, dont la gestion et la mise à jour est aisée, répertorient ainsi déjà, à l'heure actuelle, la plupart des manifestations, de sorte que leur valorisation et leur visibilité sont bien assurées. Les moyens de communication interactifs sont aujourd'hui très importants car ils permettent de toucher une grande partie de la population de manière rapide, efficiente et concise.

### **III. CONCLUSION**

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal constate que de nombreuses possibilités sont déjà proposées – et parfois même offertes – aux organisateurs pour leur permettre d'assurer la promotion et la visibilité de leurs événements. Il ne se justifie dès lors pas, à l'heure actuelle, de développer des moyens supplémentaires en la matière.

Le postulat n° 19 est ainsi liquidé.